

# PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

## Du 2 MAI 2024 A 19H

Le 2 Mai 2024 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 26 avril 2024, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Mme VEZAT-BARONIA Maire.

**Etaient présents** : ALBERT Magalie – ALVADO Régis – CARON Sébastien – CARON-JOURDA Yves – CHAGNE Patrick – CHAVY Sophie – ESCORIHUELA Daniel – GARNACHO-FINOTTO Lucie – MAILHOL Sylvie – PERSILLON Cyrille – PICARD Serge – PONS Bernard – SALOMEZ Michel – SANTA CRUZ Roger – SEGALA Laëtitia – SOUCASSE Laurent – SUDRE Agnès – VEZAT-BARONIA Maryse – VOUTZINOS Michel

**Procuration** : MESBAH-LOURDE Pascale à Maryse VEZAT-BARONIA - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane à CHAVY Sophie - LOZE Caroline à Sylvie MAILHOL

**Absente** : LESUEUR Agathe

Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h05.

Mme le Maire soumet le PV de la séance du 2 Avril 2024 au vote, le document appelle deux remarques de la part de M. PICARD :

- en page 2 point n°1, il souhaite que soit indiqué note « simplifiée » et non « détaillée »
- toujours en page 2 point n°1, correction des montants de surcoût de l'énergie 40 000 € pour le gaz et 160 000 € pour l'électricité.

Les élus valident ces mentions et adoptent le PV.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

### I) SERVITUDE DE PASSAGE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération       Exposé       Information

**Objet :** Mme le Maire introduit son propos en mentionnant les nombreux chemins de randonnée présents sur le territoire communal et leur fréquentation élevée.

Elle évoque ensuite la situation du chemin dénommé « village Gaulois » dont l'emprise foncière est classée pour partie en chemin rural et située pour la partie restante sur la propriété privée « domaine de Maillan ».

A l'occasion de la vente d'une partie de cette propriété, une servitude de passage sera constituée au profit de la commune sur les parcelles section G n° 835, n°2190, n°2191 et n°2197, garantissant un cheminement piétonnier de 3 m. Le propriétaire de ces parcelles s'engage à entretenir continuellement en bon état de viabilité l'ensemble de l'assiette du droit de passage.

La commune quant à elle prendra à sa charge tous les frais, droits et émoluments relatifs à la constitution de cette servitude.

Ce point est soumis au vote et validé à l'unanimité.

Décision :  adoption       rejet       autre :  
 Votée à l'unanimité       votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

### II) RENOUVELLEMENT TARIFICATION SOCIALE CANTINE SCOLAIRE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération       Exposé       Information

**Objet :** Madame le Maire propose de reconduire le dispositif de tarification sociale de la restauration scolaire, permettant aux familles de bénéficier de tarifs différenciés en fonction de leurs revenus.

Les quatre tranches sont fixées en fonction du quotient familial, la tranche 1 ouvre droit au repas à 1€ et l'Etat octroie 3 € à la commune.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer une nouvelle convention pour 3 ans.

Elle précise par ailleurs, que le prix des repas facturés aux familles évoluera à la rentrée 2024.

La reconduite de ce dispositif est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

### III) MONTANT PARTICIPATION COUTS FONCTIONNEMENT :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

Objet : Mme le Maire rappelle que les écoles maternelle et élémentaire de Rieux accueillent une trentaine d'enfants au motif que leurs communes de résidence ne comptent pas d'école ou sur la base de dérogations.

A ce titre, les communes concernées versent une participation aux coûts de fonctionnement.

Mme le Maire propose de porter cette participation pour l'année scolaire 2024-2025 à 1050 € contre 1000 € pour l'année en cours.

Cette proposition est soumise au vote et validée à l'unanimité.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

### IV) FONDS DE CONCOURS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

1/ Objet : parking de la rue du Four

M.PONS présente le projet d'aménagement du terrain communal situé entre les rues du Four et Montagnac.

Les travaux à venir permettront la création de 14 places de stationnement dans le cœur du village tout en préservant la qualité de vie, puisqu'une réflexion paysagère a été menée portant sur la plantation d'arbres et d'arbustes. Une barrière végétale sera notamment plantée sur la partie donnant sur la rue Montagnac.

Cet aménagement compensera très largement la perte des huit places de stationnement liée à la requalification de la place de la Halle.

Ce projet a été chiffré par la communauté de communes à 51 770.87 € HT et un montant de 25 885 € pourra être alloué à la commune, au titre du fonds de concours communautaire. La part restante sera à la charge de la commune.

Après discussion, les élus valident ce projet et la demande d'utilisation du fonds de concours communautaire.

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

### 2/ Objet : **compte rendu réunion publique riverains de Camelève** :

Une réunion de présentation du projet d'aménagement de la rue Camelève animée par Mme le Maire et plusieurs élus, s'est tenue en présence d'une vingtaine de riverains. Ces derniers ont exprimé leurs souhaits quant aux axes d'aménagement et la priorité semble donnée au stationnement.

La mise en place d'un sens unique et la création de trottoirs aux normes, faciliteront les déplacements doux.

La plantation d'arbres, la végétalisation des façades alliées aux efforts de certains riverains devraient favoriser la création d'un environnement moins minéral.

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération  Exposé  Information

### 3/ Objet : **durée amortissement subventions**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la nomenclature M57 adoptée depuis 2023, les subventions d'équipement versées doivent obligatoirement être amorties sur une durée maximale de :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 15 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations,
- 30 ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national

Madame le Maire propose d'adopter ces durées d'amortissement.

Proposition retenue à l'unanimité

Décision :  adoption  rejet  autre :  
 Votée à l'unanimité  votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## V) DEMANDES DE SUBVENTIONS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération                       Exposé                                            Information

### 1) Demande de subvention animation musicale soirée passage flamme olympique :

Mme le Maire propose de solliciter une subvention de 40% auprès de la Région, pour le financement de la prestation musicale assurée le 17 Mai au soir, par le groupe les Accords'Léon pour célébrer le passage de la flamme sur la commune.

La demande de subvention pour ce spectacle facturé 2 725.60 € HT à la commune, est votée à la majorité.

Décision :  adoption                       rejet                       autre :  
 Votée à l'unanimité     votée à la majorité (pour : 21 / contre : 0 / abstention : 1 )

Votants : 22	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 1	Magalie ALBERT
Adopté à la majorité				

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération                       Exposé                                            Information

### 2) Demandes de subventions pour maîtrise d'œuvre et travaux clocher cathédrale :

- Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la DRAC et de la Région à hauteur de 50% et 20%, pour le financement de la phase 2 du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réfection du clocher.

Ces études assurées par le cabinet ACCA sont chiffrées 22 176 € HT.

Par ailleurs, ce maître d'œuvre a évalué les travaux de réfection du beffroi et de reprise des fondations du clocher à 452 589 € HT.

Mme le Maire propose d'adresser des demandes de financement auprès de la DRAC, de la Région et du Conseil départemental qui pourront couvrir jusqu'à 90% du projet.

Ces demandes de subventions sont soumises au vote et validées à l'unanimité.

Décision :  adoption                       rejet                       autre :  
 Votée à l'unanimité     votée à la majorité (pour : / contre : / abstention : )

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

## QUESTIONS DIVERSES

- 1) Un planning sera établi dans les prochains jours concernant la tenue des deux bureaux de vote par les élus le 9 Juin, pour le scrutin des élections européennes.
- 2) Sébastien CARON indique qu'à compter du 23 Mai, un assistant social sera présent un jeudi sur 2, à la Maison de Proximité.
- 3) Locaux commerciaux :
  - Le fonds de commerce du bureau de presse a été mis en vente, un sous seing-privé a été signé
  - La partie du local « des enfants qui sèment » accueillant le bar, a été sous-louée pour l'organisation de soirées privées, l'utilisation de la Halle et la vente d'alcool ne sont pas autorisées.
- 4) Organisation passage flamme olympique : les bénévoles seront accueillis le 17 Mai à 9h dans la salle du conseil municipal avant d'être répartis sur les différents sites et le long du parcours.  
Six porteurs assureront le transport de la flamme du Pont Lajous à l'Orée du bois ; pour sécuriser le parcours les accès routiers seront coupés de 11h à 14h.  
Concernant le stationnement, il sera interdit sur le parcours de la flamme à partir de 14h le jeudi 16/05, 3 parkings seront mis à disposition des riverains et visiteurs.  
Mme le Maire précise que France Inter réalisera une interview sur place pour diffusion en direct sur les grandes ondes, France 2 sera également présente pour couvrir l'événement.
- 5) Les élus sont invités à assister à la cérémonie de commémoration du 8 Mai.

Séance levée à 21h

*Le Maire*

Maryse VEZAT-DARON



*La secrétaire*

Sylvie MAILHOL